

6 | Médiation

Conformément au code de la consommation, **le Mandataire** informe **le Mandant** qu'il peut avoir recours à un médiateur, dont les coordonnées sont les suivantes : MEDIMMOCONSO - 1 allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222- 44505 LA BAULE CEDEX. <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation>.

7 | Informatique et libertés *données personnelles*

En application de l'article 26 du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, **le Mandant** est informé que **le Mandataire** est amené à collecter et à traiter des données personnelles nécessaires pour l'accomplissement de sa mission, et respecter ses obligations légales.

Le Mandant bénéficie sur simple demande, et à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité de toutes les données à caractère personnel qui ont pu être collectées ou centralisées par **le Mandataire**. Cette demande s'exerce auprès du responsable de traitement, à l'adresse suivante : aschmitt@junot.fr ou par courrier au : 192, avenue Paul Doumer 92500 RUEIL-MALMAISON, à l'attention de Mme Alice SCHMITT.

8 | Faculté de *rétractation du Mandant*

En application des articles L. 121-21 à L. 121-21-8 du code de la consommation, **le Mandant** a la faculté de renoncer au mandat dans un délai de quatorze jours à compter de la signature des présentes.

Si **le Mandant** demande que l'exécution du mandat débute avant l'expiration du délai de rétractation, cette demande ne le prive pas de sa faculté de rétractation de quatorze jours, tant que **le Mandataire** n'a pas pleinement exécuté sa mission.

*Si **le Mandant** entend utiliser cette faculté, il utilisera le formulaire ci-joint, à envoyer en lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique.*

Exécution anticipée

que **le Mandataire** commence ses prestations et exécute le contrat dès sa conclusion, **sans attendre l'expiration du délai de rétractation des quatorze jours**.

9 | Attribution *de juridiction*

En cas de litige, les seules juridictions compétentes seront celles du siège social **du Mandataire**.

